

tablir dans le ministère de la Santé nationale une division des maladies vénériennes, puisque ces sommes déboursées maintenant à cette fin pour prévenir les accidents permettront de réaliser de fortes économies à l'avenir. Je suis en mesure de citer un exemple à ce propos. Il y a un an ou deux, il y avait en traitement 394 cas de paralysie générale parmi les aliénés. Or, cette maladie est 100 p. 100 la conséquence de la syphilis; il n'y a pas le moindre doute quant à cela parmi les médecins du Canada. Or, il en coûte environ \$3,000 par tête pour soigner les personnes atteintes de cette maladie, qui est ordinairement mortelle. Il faut donc que l'Etat débourse \$1,200,000 pour soigner 394 personnes souffrant d'une maladie que l'on peut prévenir et que l'on aurait probablement pu guérir en affectant de dix à vingt dollars au traitement de chacun de ces malades. Il va de soi que ces gens, qui ignorent les modes d'infection et qui n'ont pas les moyens de se faire traiter privément, devraient avoir des cliniques où ils pourraient se rendre; on diagnostiquerait la maladie et on leur administrerait le traitement thérapeutique voulu pour prévenir les effets de cette maladie. J'estime, monsieur le président, que l'on devrait rétablir cette division du ministère de la Santé nationale.

Je sais que l'on a inscrit au budget supplémentaire un autre crédit de \$50,000 dans le but d'acquitter les frais du traitement par l'arsenic dans les différentes provinces. Je n'ai pas l'intention de discuter cette question pour l'instant; de fait, nous pourrions le faire lorsque le crédit sera mis en délibération; cependant, de crainte que je ne sois pas ici à ce moment-là, je suggérerai au ministre que ce crédit ne soit pas exclusivement consacré à cette méthode particulière de traitement; de fait, nombre de malades sont traités au moyen du mercure et du bismuth et par d'autres remèdes. Si le crédit spécifique qu'il sera affecté à un mode de traitement en particulier, le ministère de la Santé jouera le rôle de médecin au lieu d'être le donateur.

Je tiens à dire quelques mots au sujet de l'aide de l'Etat aux institutions bénévoles qui font au Canada un excellent travail pour la santé publique. La Ligue de la santé du Canada est au premier rang de ces institutions. On pourrait fort bien augmenter de dix ou quinze mille dollars la subvention qu'on lui accorde. Je suis d'avis qu'on devrait accorder des subventions aux institutions bénévoles pour les aider à accomplir leur œuvre jusqu'au jour où elles ont trop à faire, après quoi l'Etat pourrait se charger de continuer leurs travaux. Le Gouvernement doit être pénétré de la responsabilité qui lui incombe au sujet du soin de la santé publique. C'est

Disraeli qui a dit que la santé publique de la nation doit être le premier souci d'un gouvernement. Plus nous nous rendrons compte de cette vérité et plus nous reconnaitrons nos responsabilités, plus le ministère fédéral de la Santé agrandira le champ de son activité.

Je me permets de féliciter le ministre de l'avoir déjà fait. Les médecins et la profession médicale en général ont appris avec joie qu'on a réorganisé une division de l'hygiène infantile et maternelle, qu'on a établi un service spécial pour l'hygiène industrielle, qu'il y a un service consacré à l'épidémiologie et qu'on a agrandi d'une façon générale le champ de l'activité du ministère, toutes choses que réclamaient avec raison le peuple et la profession médicale. J'approuve cette subvention de \$5,000 à la Ligue de la santé du Canada et j'espère que, d'ici à la prochaine session, le ministre et ses collaborateurs seront si bien impressionnés par les résultats du travail accompli par la Ligue de la santé et se rendront tellement compte de leurs responsabilités qu'ils créeront dans le ministère une division spéciale pour les maladies vénériennes ou qu'ils augmenteront la subvention accordée à la ligue.

Mme BLACK: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques des deux honorables députés qui viennent de parler et qui appartiennent à la profession médicale. Il n'est pas au Canada une seule femme qui ne soit ou qui ne doive être intéressée aux moyens de prévenir les maladies de toutes sortes. C'est nous qui voyons les désordres, les maladies et la misère que cause une mauvaise santé. Nous devons reconnaître beaucoup de mérite à une institution privée, la Ligue de la santé du Canada, qui a tant travaillé pour saisir le Gouvernement de cette question. J'ose conseiller au ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Power) de continuer à exercer son charme bien connu sur le gardien des cordons de la bourse afin qu'à la prochaine session la subvention soit de \$50,000 au lieu de \$5,000.

Quand je me rappelle les années de la Grande guerre, je m'étonne qu'on n'ait songé qu'en temps de guerre à développer sur une grande échelle les méthodes de traitement préventif. On n'épargnait alors rien pour cela. Il y avait des postes où l'on enseignait aux hommes et aux enfants à se soigner. On vaccinait les hommes et on leur donnait des serums contre le tétanos et la fièvre typhoïde. Quand j'étais dans une région du nord de l'Angleterre où l'on fabriquait des munitions, on m'a vaccinée, on m'a injecté un serum contre le tétanos et aussi contre la fièvre typhoïde, car il y avait toujours danger de contagion. Si nous dépensons tant d'argent